

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 24 mai 2024

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Line GEOFFRE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, Mme Patricia GODARD, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN à Mme Corinne TONDUF, M. Erwan GARGADENNEC à Mme Christine MARRACHELLI, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Henri LECLERE à M. François VALLES, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERGAT à M. François BARNAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN, M. Philippe BAYOL à M. Guy ROUCHON, M. Jean-Luc MARTIAL à Mme Patricia GODARD, M. Guillaume VIENNOIS à M. Jean-Pierre LECRIVAIN,

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Viviane DUPEUX, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Ludvine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 46

Quorum : 28 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

ADHESION A L'ASSOCIATION « L'ARCHIPEL » (ex SOLIMA)

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

Depuis 2014, plusieurs acteurs du paysage musical creusois, incluant l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Creuse, collaborent dans le but de favoriser le développement des musiques actuelles à l'échelle départementale. En 2017, naît l'association SOLIMA Creuse, rebaptisée depuis, l'Archipel, avec pour mission la mise en œuvre d'actions concrètes telles que des concerts, des résidences territoriales, des échanges sur les thématiques des musiques actuelles, ainsi que le dispositif "Sur les rails

Au fil de nombreuses collaborations entre les différentes structures, émerge un projet ambitieux visant à promouvoir le développement des musiques actuelles et à obtenir la labellisation Scène de Musiques Actuelles.

Les musiques actuelles, en plus d'être des vecteurs d'attractivité et de développement économique, représentent un réel atout pour nos territoires ruraux. Ces dernières années ont vu se multiplier les initiatives musicales, contribuant significativement à notre attractivité. Ce projet, à la fois rassembleur et novateur, s'inscrit parfaitement dans notre réalité territoriale. En se déployant à l'échelle départementale, il devrait permettre la mise en place d'une politique culturelle cohérente, en phase avec les besoins identifiés par nos collectivités.

Les actions de l'Archipel sont les suivantes :

Diffuser la création artistique professionnelle et amateur

- Favoriser la programmation d'esthétiques musicales peu diffusées.
- Défendre et valoriser les cultures en présence (créoles, italiennes, portugaises, africaines...)
- Compléter et renforcer les programmations existantes en soutenant les prises de risques artistiques : co-production de concerts, de premières parties, de plateaux amateurs...
- Organiser des événements en partenariat avec les structures existantes sur le département, pour donner de la visibilité aux projets, permettre la rencontre et le faire ensemble.

Créer et produire : soutenir la création professionnelle et amateur

- Accueillir des artistes en résidence de création : poursuivre et renforcer en moyens les « résidences territoriales ».
- Accompagner la création et la professionnalisation, via le dispositif d'accompagnement « Sur les Rails ».

Pratiques amateurs : enseignement, transmission et pratiques collectives

- Développer l'information et la formation pour amateurs et bénévoles, sur les esthétiques, la sonorisation, l'éclairage, la scène, les métiers du spectacle...
- Initier l'accueil et l'accompagnement de groupes en amateurs.

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC): Sensibiliser à la diversité des expressions culturelles

- Renforcer l'EAC dans le cadre de la présence d'artistes sur le territoire (en résidence ou en diffusion).
- Organiser des visites ludiques des différents lieux dans le but de faire «découvrir l'envers du décor».

La Quincaillerie, et sa salle de spectacles, sont reconnues comme lieu de diffusion et de résidence dans le cadre du projet de l'Archipel.

Les Imputations budgétaires sont les suivantes :

DEPENSES BUDGETAIRES						
Budget	Section	Compte	Service	Fonction / code gestionnaire	Objet	Montant
Principal	Fonctionnement	6281	0217	0735	Adhésion	50,00€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'adhérer à l'association "L'Archipel".
- D'autoriser M. le Président ou son représentant à siéger au sein de cette association.
- D'acquitter la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 50€.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance
Bernard LEFEVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "B. Lefevre", written over the name of the secretary.